

OLIVIER, 27 ans, travail à temps partiel dans un magasin bio

Enfance et formation

Adoption à l'âge de 4 ans d'Olivier, enfant d'origine française placé dans une famille d'accueil depuis l'âge de 3 mois. Parents adoptifs au courant de l'alcoolisation de sa mère pendant la grossesse, prévenus d'une limite probable du développement intellectuel et de problèmes de santé (vue, asthme, opération d'un hypospadias à prévoir). Pas de diagnostic officiel de ce fait.

Cursus scolaire relativement normal (a redoublé le CE1) malgré ses difficultés (concentration, agitation). Beaucoup de soutien de ses parents et de l'aide extérieure. Point positif, Olivier était plein de bonne volonté et coopérant. Après la 5ème, il a intégré une 4ème en lycée agricole, il a obtenu le brevet agricole puis le CAPA de travaux paysagers en 2010.

Insertion professionnelle

Le projet était qu'Olivier passe son permis de conduire (nécessaire pour le métier) tout en travaillant chez des particuliers. Après 5 échecs au code, il perd pied progressivement, commence à avoir de mauvaises fréquentations et à s'alcooliser. Les relations familiales deviennent difficiles jusqu'à une fugue en mars 2012. Quelques mois après, la relation avec ses parents devient de nouveau possible, il reprend son travail chez des particuliers, mais cela nécessite de l'aider dans son organisation (par exemple prendre note de ses rendez-vous et les lui rappeler)

En juin 2012, il obtient la RQTH (mais ne perçoit pas l'AAH) et une orientation vers une entreprise adaptée. Il bénéficie également d'une mesure d'accompagnement à la vie sociale.

Pendant 4 années, il a travaillé de 30 à 50 heures par mois comme jardinier.

Emploi

En janvier 2017, il devient salarié à temps partiel en CDD d'un magasin bio. Une rencontre de ses parents avec la responsable a permis cet accord qui respecte la fatigabilité d'Olivier. Il travaille au rayon fruits et légumes tous les après-midis, ce qui est tout à fait dans ses capacités et appétences (relation avec la clientèle aménagement de rayon...). L'équipe est bienveillante. Il est embauché en CDI en octobre 2017 pour 25h par semaine.

Depuis, on constate beaucoup d'arrêts maladie. Suite à quelques départs anticipés non autorisés, il a reçu un avertissement.

Ses relations personnelles et amoureuses ont un impact direct sur son équilibre et sur son insertion professionnelle.

Il rencontre des personnes elles-mêmes en grande difficulté. On le sent très souvent dépassé par les événements.

Autonomie

Olivier est relativement autonome. Il se déplace à bicyclette, en autobus et a eu 2 voiturettes sans permis qu'il a perdues suite à des accidents. Actuellement, il circule essentiellement en bus de ville. Il est sous curatelle renforcée depuis juin 2013, exercée par une association tutélaire. Devant la complexité de sa situation personnelle, le juge a préféré confier la mesure à un service spécialisé. Olivier dispose d'une certaine somme d'argent par semaine qu'il retire avec une carte dédiée. Il n'a jamais remis en cause cette mesure qui lui apporte de la sécurité. Quand il a des besoins particuliers, il négocie avec le mandataire judiciaire.

Il dispose d'un logement indépendant (maison dont les parents sont propriétaires) qu'il a bien des difficultés à gérer. Une femme de ménage vient de temps en temps. Le mandataire règle les charges afférentes au logement. Ses parents restent vigilants.

Suivi médical et médico-social

Il a bénéficié de suivis jusqu'à l'âge adulte, puis a été suivi ponctuellement par le CMP.

Il n'y a jamais eu de travail réel autour du SAF. Olivier n'en a eu connaissance que vers 12 ans.

La mesure d'accompagnement à la vie sociale a pris fin du fait de sa non-coopération. Actuellement, il n'a plus de suivi et n'en souhaite pas.